

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Date de convocation : 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Paul DOITEAU-LEVÉE, Françoise MAIRESSE, Patrick POTTIER

Étaient absents : Catherine FAUCHE (pouvoir à Eric DEJEAN-SERVIÈRES)
Corinne GUILLON (pouvoir à Lydie FAURE)

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du conseil du 31 octobre 2024
- Point urbanisme
- Devis remplacement cuve fioul
- Devis peinture du préau et des toilettes hommes
- DM budgétaire pour paiement de deux factures en investissement
- Mise en place du RIFSEEP pour Sabrina TERRY
- Protection sociale complémentaire (MNT)
- Organisation du goûter de Noël
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2024 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 octobre 2024 est validé par tous les membres présents du conseil.

POINT URBANISME :

- Déclaration préalable de Ludovic DECLERC pour un abri de jardin de 12m² – en attente de documents complémentaires
- Déclaration préalable de Sophie LAVRIL pour une extension de son habitation de 3m X 8m. Refusée car pour une surface plancher supérieure à 20 m² il faut un permis de construire.
- Demande de CU de Me MICHEL-PORCHER sur parcelle B556 de 2512m² pour vente propriété de Xavier DO.
- Demande de CU de Me VIEL sur parcelle B557 de 8860 m² pour vente propriété de Mr GARCIN au Milan

DEVIS REMPLACEMENT CUVE FIOUL :

La cuve fioul prend l'eau. Il est donc nécessaire de la remplacer.

Présentation d'un devis de PLOMB'EURE de 6672€ pour 2 cuves de 1500 litres à installer dans le hangar.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité ce devis.

La chaudière fioul est en panne et est irréparable. Il faut donc la remplacer

Présentation d'un devis de PLOMB'EURE de 6612€

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité ce devis.

Madame Le Maire annonce au conseil avoir demandé une subvention à la préfecture pour le remplacement de la chaudière et de la cuve. Le conseil approuve à l'unanimité cette démarche.

DEVIS PEINTURE DU PREAU ET DES TOILETTES HOMMES :

Après les travaux du sol du préau et des toilettes hommes il faudra prévoir la peinture des murs. Nous voulions en profiter pour faire repeindre le local du comité des fêtes.

Présentation d'un devis de GUESNET PEINTURE de 10.422€.

Après délibération, le conseil souhaite supprimer le poste « local comité des fêtes » le jugeant trop onéreux et accepte le devis pour 6474€ TTC.

DM BUDGETAIRE POUR PAIEMENT FACTURES EN INVESTISSEMENT :

Suite à des dépenses imprévues en investissement (création toilettes mairie, volets roulants sdf et mairie) il ne reste pas assez de crédit pour régler quatre factures :

- SIEGE facture rue du moulin de la chapelle de 5284,91€ : manque au compte 2041512 : 3.111,56€
- KOMILFO facture de 10.909,61€ - acompte déjà versé de 4363,84€ - reste 6.545,77€ à régler : manque au compte 2181 : 2.450,61€
- Armoire cuisine de 1122€ au compte 2188
- Remplacement chaudière pour 6612€ au compte 2131

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité la création de cette DM de 13.384,17€

MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR SABRINA TERRY (SECRETAIRE DE MAIRIE) :

Edith DUBOS, agent communal, en bénéficie déjà (25€ par mois) depuis 2018.

La délibération de 2018 ne prévoyait pas le grade de rédacteur.

Madame Le Maire propose une nouvelle délibération afin d'y intégrer le grade de rédacteur afin que Sabrina TERRY puisse bénéficier du RIFSEEP.

Sur les conseils de CDG27, elle propose 300€ par mois pour un temps plein. Pour Sabrina TERRY qui effectue un 4/35^{ème} cela représenterait une prime mensuelle de 34,28€.

La prime d'Edith DUBOS n'ayant pas évoluée depuis 2018, Madame Le Maire propose de la passer à 220€ par mois pour un temps plein, qui correspond pour le 5/35^{ème} qu'effectue Edith DUBOS, à une prime mensuelle de 31,42€.

Après délibération le conseil, à l'unanimité, accepte les deux propositions.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (MNT) :

La commune est obligée de proposer aux agents une prévoyance qui maintient le salaire en cas d'arrêt maladie prolongé.

Les agents ne sont pas obligés de souscrire mais si un agent souscrit à un contrat, la commune est obligée de participer. Le montant minimum de participation est de 7€/mois pour un temps plein.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité la participation à hauteur de 7€/mois pour un temps plein au cas où un agent souscrit à une prévoyance.

ORGANISATION GOUTER DE NOEL :

En raison de la panne de la chaudière, le goûter de Noël est annulé.

Madame Le Maire propose un courrier d'information à distribuer aux habitants qui est accepté par l'ensemble du conseil.

Patrick POTTIER suggère d'y ajouter un titre bien visible « ANNULATION DU GOUTER DE NOEL » afin d'attirer l'attention des habitants. Les bons d'achat seront à retirer par les bénéficiaires à la mairie.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Piscine de Bernay :

Madame Le Maire informe le conseil des dépenses supplémentaires nécessaires pour alimenter en eau la future piscine de Bernay d'un coût total de 290.000€. Le président de l'intercom Monsieur GRAVELLE, nous a rassurés lors du conseil communautaire en précisant que 50% de la facture serait pris en charge par la Charentonne et 50% par l'INTERCOM.

Point repas communal : 100 participants

Recettes (participation des habitants + ventes boissons) : 2675€

Dépenses (Traiteur, Musiciens, Mentaliste, boissons, déco) : 4262,70€

Soit un reste à charge pour la commune de 1587,70€

FDPDM :

Madame Le Maire informe le conseil de la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (FDPDM) de 2024.

En 2023 : 9938€

En 2024 : 7846€ **soit un delta de -2092€ représentant une baisse de 21%**

Le département annonce que les critères de répartition demeurent inchangés mais l'enveloppe globale à répartir est en baisse de 24% en 2024 par rapport à 2023.

Isolation du logement communal :

Concernant l'isolation du logement communal, SOLIHA nous a enfin contactés.

Ils nous demandent dans un premier temps d'écrire au département pour solliciter l'accompagnement de SOLIHA pour nos travaux d'isolation.

Concert trompes de chasse :

Madame Le Maire remercie une nouvelle fois Lydie FAURE pour l'organisation du concert de trompes de chasse dans l'église du Noyer en Ouche.

Elle informe le conseil qu'en septembre 2025, ce sera le triple-jubilé de Saint Hubert et qu'on pourrait en profiter pour organiser une messe avec la participation des sonneurs. Il faut voir si une messe est déjà prévue au Noyer en Ouche en septembre 2025 et si les sonneurs seront disponibles. Sujet reporté au conseil de début janvier 2025.

Tour de table :

Catherine FAUCHE par l'intermédiaire d'Eric DEJEAN-SERVIERES :

- Demande si une ou un conseiller peut la remplacer à la commission tourisme qui a lieu lundi 16 décembre à 10 heures au siège de l'INTERCOM. Lydie FAURE se propose.
- Rappelle que le câble EDF est toujours au sol au Chatelier Saint Pierre. Madame Le Maire dit qu'elle va relancer ENEDIS pour la 3^{ème} fois.
- Nous informe que nous allons subir une forte augmentation du prix de l'eau en raison d'un réseau très ancien qui occasionnent de nombreuses et importantes fuites d'eau. L'alimentation en eau de la future piscine de Bernay aura également une incidence sur le tarif de l'eau.

Lydie FAURE :

- A assisté à la commission éducation au cours de laquelle elle a évoqué le coût exorbitant de notre participation par enfant scolarisé à BEAUMESNIL, réclamé par MESNIL EN OUCHE. Mr Nicolas MARTIN lui a répondu que Madame Le Maire devait lui faire un mail. Madame Le Maire répond qu'il y a déjà eu des échanges de mails avec ce Monsieur précisément.
- Demande qui a réglé les fleurs de Madame Kristina PLUCHET pour la cérémonie du 11 novembre. Madame Le Maire confirme que Madame La Sénatrice a réglé ses fleurs tout comme Monsieur Le Député avait réglé les siennes l'an dernier.
- Nous informe qu'un camion arrivant en sens interdit de la route du Hamel, a débouché sur la départementale en précisant que c'est très dangereux du fait du manque de visibilité à cause du virage. Madame le Maire dit que pour intervenir il faudrait le prendre sur le fait.
- Demande ce qu'il en est au sujet du sentier communal au Milan. Madame Le Maire explique qu'un devis a été réalisé pour chacun des riverains du sentier et qu'elle les a mis en demeure de réaliser les travaux d'égoutage par courrier simple et courrier recommandé. Si les travaux ne sont pas réalisés à la date butoir, nous ferons intervenir l'entreprise qui a établi les devis et la facture leur sera envoyée via la trésorerie.

Paul DOITEAU-LEVEE :

- Propose de créer un groupe « MAIRIE » sur WhatsApp. Idée appréciée par tous les conseillers présents.
- Signale que le bas-côté de la route du Hamel au niveau du croisement rue du clos/chemin des fondrières présente une énorme ornière causée certainement par des véhicules lourds. Madame Le Maire va demander à INTERCOM s'ils peuvent la combler.

Françoise MAIRESSE :

- Demande quand nous ferons l'échange des locaux archives et comité des fêtes. Madame Le Maire répond que cela ne pourra se faire qu'après les travaux de la salle Marcel POULAIN et du raccordement des radiateurs de la salle archives au réseau mairie.
- Demande s'il nous serait possible de publier sur le compte FACEBOOK de la mairie, un post sur les illuminations de Noël chez Dany DANICOURT au Milan. Madame Le Maire qu'elle va s'en occuper.

Séance levée à 20H30

Josette MUSSET
Le Maire,



The image shows a blue ink signature of Josette Musset over a circular official stamp. The stamp features a coat of arms with a castle and a sun, surrounded by the text 'Mairie' at the top, '27410 Le Noyer en Ouche' at the bottom, and 'REPUBLIQUE FRANCAISE' at the very bottom.